



L'ACTUALITÉ

## PROGRAMME PACTE : LA CONCLUSION

Ce 10 décembre « PACTE L'événement » a mis un terme à 4 années de travail au profit des professionnels du bâtiment.

“

**PACTE  
L'événement :  
4 heures pour  
dresser le  
bilan de  
4 années  
de travail.”**

PACTE ? Quèsaco ? Le « Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique » est le deuxième programme destiné à accompagner les professionnels dans la transition énergétique.

Il fait suite au programme RAGE (Règles de l'Art Grenelle Environnement) qui avait été mis en place en 2012 pour trois ans avec le même objectif.

RAGE avait permis de mettre au point une série de documents pratiques pour les entreprises : des recommandations professionnelles, des documents techniques de référence préfigurant un DTU, des guides portant sur des solutions innovantes, des calepins de chantier, etc.

Le Programme PACTE a pris le relais en 2015. C'est Sylvia Pinel, alors Ministre du Logement, qui a mis en place ce programme en le dotant de 30 millions d'euros pour, en 4 ans, assurer le développement des connaissances, continuer à moderniser les règles de l'art et à élaborer des outils pratiques pour les entreprises, et enfin booster la montée en compétences des professionnels au plus proche des territoires.

La CAPEB, ses élus, ses conseillers professionnels, se sont très largement impliqués dans les travaux de ce programme dont la présidence a été confiée à Sabine Basili par la Ministre Sylvia Pinel.

Pour dresser le bilan de ces 4 années d'intenses travaux, un événement a été organisé avec l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour faire aboutir ce grand programme.

Des espaces thématiques avaient été organisés pour mettre en valeur les MOOC, les outils pratiques, les

calepins de chantier, et les formations qui ont été développées dans le cadre du PACTE.

Une trentaine d'intervenants ont rappelé, au travers de 4 tables rondes, quelques actions phares qui ont été conduites au nom de ce programme : les formations nouvelle génération qui permettent de mieux tenir compte des contraintes des professionnels (en ligne, intégrées au travail, en réseau, etc), les mesures à prendre pour éviter la sinistralité des bâtiments dits performants sur le plan énergétique, des centres de ressources qui permettent aux professionnels de faire les bons choix techniques (CREBA, catalogue construction bois, centre de ressources ventilation, notamment) et enfin, la présentation de 3 projets qui visaient à améliorer le confort et la qualité des constructions ultra-marines.

Au cours de la plénière, Sabine Basili, qui présidait l'événement, a pu rappeler toutes les actions concrètes qui ont été menées dans le cadre de ce programme au profit des professionnels. La CAPEB est intervenue pour souligner tout l'intérêt des calepins de chantier pour les entreprises artisanales du bâtiment.

La plénière s'est terminée par les défis qui doivent encore être relevés en matière de rénovation énergétique, désormais sous l'égide du programme Profeel, qui prend la suite de PACTE et auquel la CAPEB apporte largement sa contribution au travers de ses Présidents d'UNA et de leurs conseillers professionnels, notamment.

L'événement a été clôturé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



## FORMATION

# APPRENTISSAGE : LA CAPEB SIGNE 2 ACCORDS BÂTIMENT AVEC LA CFDT, LA CGT ET L'UNSA

### Quelle belle victoire pour la CAPEB !

Depuis le mois d'avril, nous nous battons pour que les petites entreprises du bâtiment puissent continuer à être accompagnées dans leurs efforts pour former des apprentis et pour que le dispositif d'apprentissage puisse leur apporter une offre de services de qualité et contribuer réellement au développement des compétences dans le bâtiment.

Pour ce faire, la CAPEB milite pour que la politique d'apprentissage reste définie par les branches car elles seules sont en mesure d'identifier les besoins des entreprises. De ce point de vue, il est essentiel de pérenniser le rôle du CCCA-BTP pour impulser et animer

cette politique et pour construire, avec tous les réseaux de CFA, une offre de services adaptée à la singularité de l'apprentissage au sein des entreprises du bâtiment. De même, il est nécessaire de créer une tête de réseau des BTP CFA gérés paritairement afin de garantir le déploiement cohérent de l'apprentissage dans tous les territoires tant ruraux qu'urbains. Enfin, il est indispensable de continuer à se donner les moyens de cette politique et donc, de pérenniser la contribution historique du bâtiment qui lui est dédiée tout en veillant à ne pas alourdir les charges des entreprises. La CAPEB a conduit un dialogue social ouvert, loyal et constructif sur ces objectifs

et se félicite d'avoir su faire partager son projet et sa vision de l'apprentissage. Ces négociations se concluent aujourd'hui par deux accords, l'un concernant les entreprises comptant jusqu'à 10 salariés et l'autre pour les entreprises de plus de 10 salariés. La CFDT, la CGT et l'UNSA ont signé cette semaine avec la CAPEB ces deux accords qui visent à organiser l'apprentissage dans le bâtiment et qui ont été ouverts à la signature le 22 novembre dernier. Il s'agit en outre du premier accord conclu dans le cadre des deux CPPNI du Bâtiment qui ont été créés par un accord signé le 14 mai dernier par la CAPEB et les mêmes organisations de salariés.

## ÉCONOMIE

### → GESTION DES DÉCHETS DANS LE BÂTIMENT : LA CAPEB SIGNE UNE CONVENTION AVEC L'UNICEM

La CAPEB et l'UNICEM font partie des 14 organisations professionnelles qui ont travaillé ensemble pour faire des propositions concrètes au Gouvernement et éviter qu'une REP soit mise en place de manière unilatérale par les Pouvoirs publics.

Mais l'État s'entête et prévoit expressément la création de cette REP générale pour notre secteur (voir notre n°1024). C'est pour éviter cette issue et démontrer aux Pouvoirs publics que la filière est capable de s'organiser que la CAPEB et l'UNICEM ont signé cette semaine une convention.

Les adhérents de l'UNICEM détiennent et exploitent un réseau de 1 500 plateformes de collecte et recyclage des déchets inertes réparties sur l'ensemble du territoire. Par cette convention, l'UNICEM et la CAPEB conviennent de travailler conjointement pour

densifier le nombre de points de collecte et en ouvrir l'accès aux entreprises artisanales du bâtiment afin de leur permettre de répondre à leurs obligations de valorisation et de traçabilité.

Les types de déchets accueillis, les conditions dans lesquelles les déchets non inertes non dangereux pourraient l'être, le niveau de tri des déchets du bâtiment déposés en vue d'améliorer le recyclage, la mise à disposition des entreprises artisanales d'un bordereau de dépôt détaillé de leurs déchets (nature et volume) afin de leur permettre d'assurer la traçabilité de leur gestion des déchets... tout ceci fera l'objet d'un travail en commun.

Nous examinerons également ensemble les conditions d'un accès facilité des entreprises artisanales à ces plateformes.

Une fois ces points décidés, un plan d'action devra être mis en place pour améliorer le



maillage des installations accueillant les entreprises artisanales et permettre le dépôt dans ces plateformes UNICEM d'un certain nombre de déchets non dangereux non inertes du bâtiment.

Un suivi des progrès de la valorisation des déchets inertes du bâtiment sera effectué avec l'appui du réseau des Cellules Économiques Régionales pour la Construction (CERC).

Les UNICEM régionales et les antennes régionales et/ou départementales de la CAPEB seront associées à la mise en œuvre opérationnelle de ce partenariat en y associant, si besoin, d'autres acteurs (CERC, collectivités, etc.).

## RÉSEAU

### → CÔTES-D'ARMOR : ERLÉ BOULAIRE DEVIENT PRÉSIDENT DE LA CAPEB



Erlé Boulaire, est le nouveau président de la CAPEB des Côtes-d'Armor. Il succède à Vincent Dejoie. Son entreprise de plomberie-chauffage-électricité emploie aujourd'hui quatre salariés.

# 60,75 CENTIMES

C'EST LE MONTANT QUE  
DEVRAIT ATTEINDRE  
LA TAXE SUR LE GNR  
D'ICI 2022.

## GOUVERNEMENT

### → GNR : LES TP PERSISTENT, NOTAMMENT EN BRETAGNE

La CNATP a été reçue par le Ministre de l'Économie la semaine dernière.

À l'issue de ces discussions, Bruno Le Maire a promis des mesures qui permettront d'éviter les vols de carburants sur les chantiers (un carburant spécifique avec une coloration pour le BTP) et de limiter la concurrence déloyale des autres professions (agriculteurs en particulier) avec l'établissement d'une liste d'engins admis à utiliser ce carburant.

Il n'empêche, le compte n'y est pas. La taxe sur le GNR devrait passer à 60,75 centimes par litre d'ici 2022, contre 18,82 cts aujourd'hui.

Même si cette hausse se fait par étapes, elle reste difficile à avaler pour ceux qui roulent beaucoup et pèsera donc lourdement dans les comptes d'un certain nombre d'entreprises artisanales du BTP. Une nouvelle rencontre était programmée ce jeudi 12 décembre avec Bruno Le Maire et les représentants CNATP pour tenter de trouver une solution acceptable pour tous ([voir sur ARTUR les propositions de la CNATP](#)).

### → RETRAITES : LE PREMIER MINISTRE ANNONCE SES ARBITRAGES

La Ministre de la santé Agnès Buzyn et le Haut-Commissaire à la retraite Jean-Paul Delevoye ont reçu les partenaires sociaux lundi et mardi pour évoquer les nouvelles pistes de travail du Gouvernement.



Le Premier ministre les a annoncées mercredi midi devant les membres du Conseil Économique Social et Environnemental.

Édouard Philippe a confirmé que l'ère des régimes spéciaux était terminée et que tous les français sans exception seront concernés par la réforme qui instaurera un système universel et par points. Certes, mais avec un sacré décalage pour certains puisque si la réforme doit entrer en vigueur en 2025 pour les salariés du privé nés à partir de 1975, elle ne sera effective pour les salariés des régimes spéciaux qu'à partir de la génération 1985.

Le Premier ministre a confirmé également que l'âge légal de départ à la retraite ne bougera pas et restera à 62 ans, qu'un âge pivot sera instauré (à 64 ans en 2027) et que le dispositif des carrières longues sera maintenu.

Édouard Philippe a par ailleurs annoncé que le nouveau régime garantira une pension minimale de 1000 euros net par mois pour une carrière complète au Smic. À l'autre bout de la chaîne, les plus riches (120 000 euros de revenus annuels) devront s'acquitter d'une cotisation plus élevée qui financera des mesures de solidarité.

Le Premier ministre a tenu à rassurer les professions libérales en affirmant qu'il n'y aura pas de "hold-up" de leurs réserves qui resteront dans leurs caisses et auront pour vocation d'accompagner la transition vers le système universel.

Enfin, il a affirmé que la valeur du point d'indice sera fixée par les partenaires sociaux.

Le projet de loi de réforme des retraites sera prêt à la fin de l'année, il sera soumis au conseil des ministres le 22 janvier et discuté fin février au Parlement.



## SOCIAL

### → LE B.A -BA DE LA PRÉVENTION EN VIDÉO

L'IRIS-ST vient de sortir sa première vidéo sur le B.A.-BA de la prévention pour les entreprises artisanales du BTP.

Une newsletter a été conçue par IRIS-ST pour diffuser le plus largement possible cette vidéo qui, en quelques minutes, dédramatise les obligations des chefs d'entreprises artisanales du BTP en matière de santé et de sécurité pour leurs équipes et pour eux-mêmes.

La vidéo conclut que la santé sécurité est, en réalité, assez simple : une bonne connaissance de son activité et des risques associés, quelques documents, des équipements de travail et de protection, et des actions d'information et de formation. Elle rappelle que tout cela s'apprend, s'entretient et se fait collectivement avec tous les acteurs de l'entreprise. « Ce n'est pas sorcier » surtout quand IRIS-ST met tous ses outils à la disposition des chefs d'entreprise !

Cette vidéo est disponible sur [ARTUR](#).

## LOBBYING

### → PROJET DE LOI ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LA CAPEB ET SES PARTENAIRES TOUJOURS HOSTILES À UNE REP

L'Assemblée nationale a examiné cette semaine le projet de loi pour une économie circulaire. La CAPEB est toujours déterminée à obtenir un moratoire et à reporter la mise en place d'une Responsabilité Élargie des Producteurs pour le BTP.

Mais le Gouvernement s'obstine et a fait acter dans le projet de loi les principes concrets de fonctionnement de la REP concernant la reprise des déchets, le maillage du territoire et le développement des filières de recyclage mais en souhaitant toutefois l'articulation du champ d'intervention de la REP avec les filières de collecte et de valorisation existantes.

Il est également prévu que les modalités d'application de ces principes seront prises par décret, notamment les catégories de produits et matériaux relevant de la REP. Cette façon de procéder est regrettable car même si un décret pris en Conseil d'État impose que tous les acteurs soient associés à sa rédaction, il n'en demeure pas moins que les marges de manœuvre pour obtenir, le cas échéant, des adaptations, sont bien moindres que dans le cadre d'un débat parlementaire.

Enfin, concernant la traçabilité des déchets sur les chantiers, l'amendement que nous avons proposé a été adopté. Il allège les contraintes adoptées par les Sénateurs.

La rapporteure a fait adopter un autre amendement qui précise que la traçabilité « chantier » doit s'exercer depuis le chantier jusqu'à la collecte et non jusqu'au traitement comme suggéré dans la rédaction de l'article 12 G telle qu'adoptée au Sénat. M<sup>me</sup> Melchior a également fait adopter un amendement qui précise que les artisans doivent inscrire sur le devis les installations dans lesquelles « il est prévu que ces déchets soient collectés », cette rédaction permettant d'offrir une certaine souplesse si l'installation de collecte mentionnée sur le devis diffère de celle finalement choisie par l'artisan. L'examen du texte devrait se poursuivre au-delà du 17 décembre comme prévu initialement.



## MÉTIERS

### → DERNIÈRE RÉUNION DE L'ANNÉE POUR L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE

**Dominique Métayer a réuni ses conseillers professionnels ce 12 décembre pour un état des lieux des dossiers en cours en cette fin de l'année.** La réunion s'est ouverte par un point d'information sur la problématique de la gestion des déchets dans le bâtiment. On rappellera à ce sujet que le Gouvernement souhaite absolument imposer une REP à la filière, laquelle n'en veut pas. La CAPEB a signé une convention de partenariat avec l'UNICEM précisément pour apporter une solution alternative dans la collecte des déchets de chantier. (voir notre rubrique Économie).

Thierry Toffoli a relaté sa rencontre avec Socli, fabricant de chaux hydraulique naturelle et de mortiers et filiale de Ciments Calcia.

Il a également évoqué la certification CQP « Projecteur polyuréthane dans le bâtiment ».

Dominique Métayer a ensuite fait le point sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Lyon (organisation et salon, programme, proposition d'un projet commun avec l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation).

Ce sont ensuite les questions de santé et de sécurité qui ont été abordées et, en particulier, l'étude qui est actuellement menée concernant les conditions de travail des carreleurs.

Tous les dossiers techniques et professionnels de l'UNA ont ensuite été passés en revue : révision des DTU 20.1 (maçonnerie de petits éléments), DTU 26.1 (enduits de mortier), règles professionnelles Chanvre, Terre crue, OCIL, règles professionnelles pour la mise en œuvre des carreaux grands formats en mur intérieur. Enfin, la réunion s'est terminée par un point sur la nomenclature 63 carrelage de Qualibat.

## LOBBYING

### → PROJET DE LOI DE FINANCES : DERNIÈRE LIGNE DROITE

**À l'occasion du débat du projet de loi de finances au Sénat, la CAPEB a proposé deux amendements.**

Le premier proposait de rendre éligibles au CITE les ménages intermédiaires qui souhaitent s'équiper d'une chaudière très haute performance énergétique (THPE). Le deuxième proposait d'ouvrir aux ménages des revenus des 9° et 10°, les travaux les plus performants en matière de rénovation énergétique.

Les Sénateurs ont entendu nos demandes et ont fait adopter des amendements qui vont incontestablement dans le bon sens et qui répondent, pour partie, à nos propositions.

Malheureusement, le Gouvernement n'y est pas favorable et reviendra donc certainement sur ces avancées au retour du texte à l'Assemblée

nationale, à compter de lundi prochain. Par ailleurs, le sort du PTZ en zones dites « détendues » n'est toujours pas tranché. Le Gouvernement est favorable à sa suppression et l'avait d'ailleurs acté de cette façon dans le projet de loi de finances mais une vingtaine de députés en ont décidé autrement et ont fait voter un amendement visant à prolonger le PTZ en zone rurale jusqu'en 2021. C'était sans compter les sénateurs qui, eux, ont décidé en commission de supprimer cette prolongation du PTZ en zones dites détendues. Mais en plénière, ils sont revenus sur leur décision et ont voté dans le même sens que les députés, contre l'avis du Gouvernement. Une vraie partie de ping-pong ! Qui l'emportera au final ? les parlementaires ou le Gouvernement ?...

## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### CESE

Le Comité Économique et Social Européen se réunissait cette semaine en plénière pour un débat sur les priorités de la nouvelle Commission européenne avec Donald Tusk et Maroš Šefčovič. Il faut préciser que Donald Tusk, entrepreneur syndicaliste, a été successivement député, sénateur, Premier ministre puis président du Conseil européen. Il vient d'être élu à la présidence du Parti populaire européen le 1<sup>er</sup> décembre et devient ainsi le premier représentant d'un pays d'Europe de l'Est à diriger ce parti conservateur. Quant à Maroš Šefčovič, s'il est confirmé dans ses nouvelles fonctions de vice-président de la Commission européenne, il sera chargé des relations interinstitutionnelles, de l'amélioration de la construction des politiques et de la stratégie future de l'Union européenne. Il assurera ainsi la liaison avec le Parlement européen et les parlements nationaux.

### PARITARISME

Le Président Liébus a participé mercredi, au nom de l'U2P, à la 2<sup>e</sup> réunion paritaire sur les contrats de sécurisation professionnelle. En effet, la convention de 2015 doit être mise à jour suite à l'adoption de nouvelles règles de l'assurance chômage.

### EBC

EBC tenait son Conseil d'administration ce vendredi 13 décembre. À cette occasion, une mise à jour était prévue des dossiers suivis : coordination des systèmes de sécurité sociale, tachygraphes et temps de conduite, retards de paiement.

Le Directeur Adjoint d'EMPA devait intervenir pour évoquer le laboratoire vivant NEST (Next Evolution in Sustainable Building Technologies) c'est-à-dire sur la prochaine évolution des technologies du bâtiment durable.

Étaient également portées à l'ordre du jour, toutes les initiatives prises par EBC depuis l'Alliance "Construction 2050", en passant par la relance de SBS (Small Business Standards) et par l'association d'EBC au "Green New Deal", qui se concrétise par des campagnes d'information ("Skills4Climate" et "BetterBuildings" notamment).

Enfin, le Conseil d'administration devait évoquer les projets numériques et le BIM ainsi que l'organisation du congrès d'EBC en 2020.



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019